

SÉANCE DU 26 JUILLET 2023

AVIS N° 2023 / 98 / ZONE DU DUNKERQUOIS / 1
PROJETS INDUSTRIELS SUR LE DUNKERQUOIS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu les saisines de la part des responsables des projets PROLOGIUM, VERKOR et ARCELOR tous localisés sur la plateforme industrielle de DUNKERQUE et respectivement en date du 24 mars 2023, du 26 novembre 2021 et du 24 juin 2022,

Considérant que :

- de nombreux projets sont envisagés sur le territoire de DUNKERQUE et ses environs ayant des impacts significatifs cumulés et présentent de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques ;
- plusieurs concertations continues et concertations préalables sont en cours ou en préparation sous l'égide de la CNDP sur le territoire de DUNKERQUE ;
- la CNDP peut être sollicitée en mission de conseil selon l'article L.121-1 du code de l'environnement sur un dialogue territorial par toute autorité compétente,

après en avoir délibéré,

RECOMMANDE QUE :

- un dialogue territorial global soit mené par les autorités publiques compétentes à DUNKERQUE et ses environs permettant au public de participer à la définition d'une vision d'ensemble sur la stratégie d'aménagement.

Le Président

SIGNÉ

Marc PAPANUTTI